



Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

**Date de la convocation**  
23/06/2020

**Date d'affichage**  
23/06/2020

**Nombre de membres**  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

Réf : 28\_2020

**A l'unanimité**  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SOURIAU Priscille à M. COTIGNY Jérôme, M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam

Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Objet de la délibération : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 :


	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 484 924	2 484 924
Section d'Investissement	2 169 705.75	2 169 705.75
TOTAL	4 654 629.75	4 654 629.75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 484 924	2 484 924
Section d'Investissement	2 169 705.75	2 169 705.75
TOTAL	4 654 629.75	4 654 629.75

Envoyé en préfecture le 30/06/2020  
Reçu en préfecture le 30/06/2020  
Affiché le   
ID : 078-217801521-20200629-28\_2020-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire



Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

**Date de la convocation**  
23/06/2020

**Date d'affichage**  
23/06/2020

**Nombre de membres**  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

Réf : 29\_2020

**A l'unanimité**  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SOURIAU Priscille à M. COTIGNY Jérôme, M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam

Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Objet de la délibération : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF " ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE " 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu le projet de budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2020,


Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2020

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	12364.13	12364.13
Section d'Investissement	19 127.97	19 127.97
TOTAL	31 492.10	31 492.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 30/06/2020  
Reçu en préfecture le 30/06/2020  
Affiché le   
ID : 078-217801521-20200629-29\_2020-DE

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	12364.13	12364.13
Section d'Investissement	19 127.97	19 127.97
<b>TOTAL</b>	<b>31 492.10</b>	<b>31 492.10</b>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire


Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

**Date de la convocation**  
23/06/2020

**Date d'affichage**  
23/06/2020

**Nombre de membres**  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

Réf : 30\_2020

**A l'unanimité**  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SOURIAU Priscille à M. COTIGNY Jérôme, M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam

Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Objet de la délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant les subventions attribuées aux différentes associations en 2019,

Considérant la nécessité toujours actuelle de soutenir et de pérenniser l'activité des mouvements associatifs agissant sur la commune,

Considérant que par délibération du 4 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre a modifié ses statuts afin d'intégrer dans ses compétences la prise en charge des cotisations aux associations œuvrant en matière d'emploi dans le territoire intercommunal, en lieu et place des communes membres ;

Le Conseil Municipal,

1) DECIDE, à l'unanimité, pour chacune de ces associations, d'attribuer les subventions suivantes

<u>Associations</u>	<u>Montants</u>
UNC	150 € (si demande)
Le Souvenir Français	200 € (si demande)
Bibliothèque	925 € +1500 €
Comité de Jumelage (0,70 €/hab)	1322.30 €
Rencontres Musicales de la PV	6500 €
Les Tréteaux de Chavenay	500 €
ASL Football	2000 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 078-217801521-20200629-30\_2020-DE



2) DECIDE d'attribuer des subventions faisant l'objet d'un vote ou d'un commentaire particulier aux associations suivantes :

Chavenay Animation            1000 €  
(vote 18 pour et 1 abstention)

3) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :


Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

<b>Date de la convocation</b> 23/06/2020	L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire								
<b>Date d'affichage</b> 23/06/2020									
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19									
<b>Présents :</b> Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, SOURIAU Priscille, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno									
	Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam								
	Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie								
Réf : 31_2020	Objet de la délibération : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS								
<b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	Considérant les subventions attribuées aux différentes associations en 2019,								
<b>Mention exécutoire : Oui</b>	Considérant la nécessité toujours actuelle de soutenir et de pérenniser l'activité des mouvements associatifs agissant sur la commune,								
	Considérant que par délibération du 4 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre a modifié ses statuts afin d'intégrer dans ses compétences la prise en charge des cotisations aux associations œuvrant en matière d'emploi dans le territoire intercommunal, en lieu et place des communes membres ;								
	Vu la délibération n° 30_2020 du 29 juin 2020								
	Le Conseil Municipal,								
	1) DECIDE, à l'unanimité, pour chacune de ces associations, d'attribuer les subventions suivantes								
	<table><thead><tr><th><u>Associations</u></th><th><u>Montants</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Club de Tennis de Chavenay</td><td>3600 €</td></tr><tr><td>Mission Locale (1,15 €/hab)</td><td>2172.35 € (si demande)</td></tr><tr><td>Ligue contre le Cancer</td><td>50 €</td></tr></tbody></table>	<u>Associations</u>	<u>Montants</u>	Club de Tennis de Chavenay	3600 €	Mission Locale (1,15 €/hab)	2172.35 € (si demande)	Ligue contre le Cancer	50 €
<u>Associations</u>	<u>Montants</u>								
Club de Tennis de Chavenay	3600 €								
Mission Locale (1,15 €/hab)	2172.35 € (si demande)								
Ligue contre le Cancer	50 €								

Prévention Routière	125 €
ADAMY	100 €
Collège de Feucherolles	200 €
L'école près de chez vous	488 €

2) DECIDE d'attribuer des subventions faisant l'objet d'un vote ou d'un commentaire particulier aux associations suivantes :

Crèche DO RÉ MI	25000 € + 20000 € subvention complémentaire selon besoin (vote à l'unanimité)
La Gaule	650 € : l'association sera contactée avant le vote 2021 (vote à l'unanimité)

3) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire




Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

**Date de la convocation**  
23/06/2020

**Date d'affichage**  
23/06/2020

**Nombre de membres**  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

Réf : 32\_2020

**A l'unanimité**  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, SOURIAU Priscille, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam

**Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie**

Objet de la délibération : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, qui stipule que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire







Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

**Date de la convocation**  
23/06/2020

**Date d'affichage**  
23/06/2020

**Nombre de membres**  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

Réf : 33\_2020

**A l'unanimité**  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, SOURIAU Priscille, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam

Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Objet de la délibération : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui précise que les membres élus au sein du CCAS par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Vu la délibération du conseil municipal en date de ce jour fixant à 10 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 078-217801521-20200629-33\_2020-DE

ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste A : M. Gompertz, Mme Canet, Mme Accabat, Mme Chevance, Mme Lutz

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

L'unique liste présente ayant obtenu 19 voix, ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- M. Stéphane GOMPERTZ
- Mme Inès CANET
- Mme Evelyne ACCABAT
- Mme Christine CHEVANCE
- Mme Françoise LUTZ

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :



Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

<b>Date de la convocation</b> 23/06/2020	L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b> 23/06/2020	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19	
<b>Présents :</b> Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, SOURIAU Priscille, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno	
	Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam
	Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie
Réf : 34_2020	Objet de la délibération : REPRESENTANTS AU SEIN DES ASSOCIATIONS
<b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le code général des collectivités territoriales,
<b>Mention exécutoire : Oui</b>	Considérant les associations de la commune et les diverses structures intercommunales,
	Considérant qu'il convient de désigner parmi les conseillers municipaux des représentants dans certaines associations,
	Le Conseil municipal décide de nommer des représentants dans les associations ci-dessous :
	<u>Comité de Jumelage</u> : Mme ACKERMANN et M. GOMPERTZ
	<u>Club de Tennis</u> : Mme SOURIAU
	<u>APPVPA</u> (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) : M. MOUSET et Mme CANET
	<u>Crèche Do Ré Mi</u> : Mme CHEVANCE
	<u>Sporting Club</u> : M. GOMPERTZ
	<u>Club de foot</u> : M. CHARRON

Bibliothèque : Mme LUTZ et M. GOMPERTZ

Rencontres Musicales de la Plaine de Versailles : M.  
COUINEAU

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :  
et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire


Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

**Date de la convocation**  
23/06/2020

**Date d'affichage**  
23/06/2020

**Nombre de membres**  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

Réf : 35\_2020

**A l'unanimité**  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire

Présents : Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, SOURIAU Priscille, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam

Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie

Objet de la délibération : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22 dont les dispositions permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération n° du conseil municipal du 24 mai 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Décide pour la durée du présent mandat, de compléter la liste des délégations confiées au maire et d'apporter une précision à l'article 4 relatif au droit de préemption :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 078-217801521-20200629-35\_2020-DE



conditions ni de charges ;

4° D'exercer, au nom de la commune, pour toutes opérations et sans conditions particulières, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues **au premier alinéa** de l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

5° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € par année civile;

6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :





Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Chavenay  
séance du 29/06/2020

<b>Date de la convocation</b> 23/06/2020	L'an 2020 et le 29 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Municipale sous la présidence de BRENAC Myriam, Maire
<b>Date d'affichage</b> 23/06/2020	
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19	
<b>Présents :</b> Mme BRENAC Myriam, Maire, Mmes : ACCABAT Evelyne, ACKERMANN Micha, BRAEMS Alice, CANET Inès, CHEVANCE Christine, DISERVI Hélène, LUTZ Françoise, SCHEFFER Danièle, SOURIAU Priscille, TOLKER NIELSEN Leslie, MM : CHARRON Pierre-Luc, COTIGNY Jérôme, DECOMBE Christophe, ENGERAND Olivier, FOUGERES Dominique, GOMPERTZ Stéphane, MOUSSET Bruno	
	Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUINEAU Xavier à Mme BRENAC Myriam
	Secrétaire: Mme TOLKER NIELSEN Leslie
<b>Réf : 36_2020</b>	<b>Objet de la délibération :</b> COMMISSIONS MUNICIPALES DÉSIGNATION DES MEMBRES
<b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,
<b>Mention exécutoire : Oui</b>	Vu la délibération n° 23_2020 du conseil municipal du 15 juin 2020 relative à la création de commissions municipales et à la désignation de leurs membres,
	Considérant la proposition de Mme le Maire d'intégrer des membres supplémentaires dans les commissions vie économique et finances,
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
	1) RAPPELLE la création des commissions municipales suivantes:
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Commission « Communication » ;</li><li>- Commission « Finances » ;</li><li>- Commission « Travaux » ;</li><li>- Commission « Scolarité » ;</li><li>- Commission « Culture - Fêtes et évènements » ;</li><li>- Commission « Vie économique et emploi » ;</li><li>- Commission « Urbanisme, aménagement du territoire et environnement » ;</li></ul>
	2) après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au

scrutin secret, le Conseil Municipal, DESIGNÉ au sein des commissions suivantes :

1 - Commission « Communication » (9 membres)

Mme Myriam BRENAC, M. Dominique FOUGERES, Mme Micha ACKERMANN, Mme Alice BRAEMS, Mme Inès CANET, M. Xavier COUINEAU, M. Stéphane GOMPERTZ, M. Bruno MOUSSET, Mme Leslie TOLKER-NIELSEN

2 - Commission « Finances » (7 membres)

Mme Myriam BRENAC, M. Pierre-Luc CHARRON, M. Jérôme COTIGNY, M. Stéphane GOMPERTZ, M. Bruno MOUSSET, Mme Danièle SCHEFFER, Mme Priscille SOURIAU

3 - Commission « Travaux » (8 membres)

Mme Myriam BRENAC, M. Pierre-Luc CHARRON, Mme Evelyne ACCABAT, Mme Micha ACKERMANN, M. Xavier COUINEAU, M. Olivier ENGERAND, Mme Françoise LUTZ, M. Bruno MOUSSET

4 - Commission « Scolarité » (5 membres)

Mme Myriam BRENAC, Mme Danièle SCHEFFER, Mme Alice BRAEMS, Mme Christine CHEVANCE, M. Stéphane GOMPERTZ

5 - Commission « Culture - Fêtes et événements » (8 membres)

Mme Myriam BRENAC, M. Dominique FOUGERES, Mme Evelyne ACCABAT, M. Christophe DECOMBE, Mme Hélène DISERVI, M. Stéphane GOMPERTZ, Mme Françoise LUTZ, Mme Leslie TOLKER-NIELSEN

6 - Commission « Vie économique et emploi » (6 membres)

Mme Myriam BRENAC, Mme Danièle SCHEFFER, Mme Hélène DISERVI, M. Dominique FOUGERES, M. Stéphane GOMPERTZ, Mme Priscille SOURIAU

7 - Commission « Urbanisme, aménagement du territoire et environnement » (11 membres)

Mme Myriam BRENAC, Mme Micha ACKERMANN, Mme Evelyne ACCABAT, Mme Inès CANET, M. Pierre-Luc CHARRON, M. Jérôme COTIGNY, M. Xavier COUINEAU, M. Olivier ENGERAND, Mme Françoise LUTZ, Mme Priscille SOURIAU, Mme Leslie TOLKER-NIELSEN

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en :  
Sous-préfecture de  
Saint-Germain-en-Laye  
le :

et publication ou notification  
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/06/2020  
Madame le Maire